

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 02-06 du 3 décembre 2020

SOUTIENS 2020 EN FAVEUR DES PRATIQUES AMATEURS – DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS CAP'TRANSITION – SUBVENTIONS – AVENANTS ET CONVENTIONS – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION ARTS VIVANTS ET DÉPARTEMENTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention des communes d'Aulnay-sous-Bois, Bobigny et Saint-Denis,

Vu la demande de subvention du Syndicat intercommunal pour le conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers - La Courneuve (CRR 93),

Vu les conventions et leurs avenants avec les associations La Maison des jonglages, La Maison populaire pour la culture et les loisirs (Maison Pop),

Vu la convention avec le Syndicat Intercommunal pour le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers - La Courneuve (CRR 93),

Vu l'assemblée générale du 24 juin 2020 de la fédération arts vivants et Départements,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'aide à projet Cap'Transition les subventions de fonctionnement suivantes :

- 11 000 euros à l'association 093 Lab pour son projet « 093Lab »,
- 3 000 euros à l'association Babbel pour son projet « OVNI »,
- 10 000 euros à l'association Brut'Pop pour son projet « Laboratoire d'inclusion musicale »,



- 6 000 euros à l'association Compagnie LaFlux pour son projet « Le Navire aux Mil'yeux »,
- 2 000 euros à l'association Cosmic fabric pour son projet « Fabrique d'images et de sons - Tous acteurs, créateurs et réalisateurs ! »,
- 2 000 euros à l'association Jocus pour son projet « A mi-chemin du Voyage Chorégraphique et Musical »,
- 5 000 euros à l'association La maison des jonglages pour son projet « Parade aquatique »,
- 2 000 euros à l'association La Momo pour son projet « La MOMO en ébullition »,
- 1 200 euros à l'association Les 3 saisons de la plaine pour son projet « Musique pour tous »,
- 5 000 euros à l'association Les Engraineurs pour son projet « Graine de réussite »,
- 5 000 euros à l'association Maison populaire pour la culture et les loisirs (Maison Pop) pour son projet « La fabrique créative 9.3 »,
- 5 000 euros à l'association Musiques d'ensemble en Seine-Saint-Denis (Muse 93) pour son projet « La Jeune Philharmonie de Seine Saint Denis »,
- 5 000 euros à l'association Périscope pour son projet « Gravity »,
- 2 000 euros à la commune d'Aulnay-sous-Bois pour l'École d'Art Claude Monet pour son projet « Droites au but » ;
- 7 000 euros à la commune de Bobigny pour le conservatoire « Jean Wiener » pour son projet « Expressions du Monde – année 2 »,
- 1 500 euros à la commune de Saint-Denis pour le Conservatoire pour son projet « Biennale de piano collectif »,
- 5 000 euros au Syndicat Intercommunal pour le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers - La Courneuve (CRR 93) pour son projet « les mystères du Père Lachaise » ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les communes suivantes : Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Saint-Denis ;

- APPROUVE les avenants aux conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les organismes suivants :

- La Maison des jonglages,
- La Maison populaire pour la culture et les loisirs (Maison Pop),
- Le Conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve (CRR 93) ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département ;

- DÉCIDE de renouveler l'adhésion du Département à la Fédération Arts vivants et départements au titre de 2020 ;

- ALLOUE à la Fédération Arts vivants et départements la somme de 1 225 euros au titre de la cotisation annuelle à ladite fédération ;

- APPROUVE les statuts, dont projets ci-annexés mis à jour le 11 décembre 2019 de la Fédération Arts vivants et départements.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.